

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Election des délégués de la Ville
au Syndicat Mixte
Départemental d'Electricité, du
Gaz et des Télécommunications
du Val d'Oise (SDEVO)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 16 AVR. 2026

Publiée le : 16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N°9

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU VAL-D'OISE (SDEVO)

Vu les articles, L. 2121-33, L. 5211-7, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise,

Considérant que conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Val-d'Oise (SDEVO), anciennement dénommé Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO), la commune de Montmorency doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal,

PROCEDE à l'élection des délégués de la Ville au Syndicat Départemental d'Energies du Val-d'Oise (SDEVO).

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
- Hicham ASSARINI	- Michel GINDROZ
- Pierre GUIRAUDET	- Beatrice HAGEGE RADUTA

Ont obtenu :

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » : 35 voix

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires

- Hicham ASSARINI
- Pierre GUIRAUDET

Membres suppléants

- Michel GINDROZ
- Beatrice HAGEGE RADUTA

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

